

TIMBAL (Jean), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1686, f° 387, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 26922, communication CD/20180623.

(...)

de fabry de beaufort, declara(ti)on

Et tout incontinant^(*) a este en personne
led(it) **sieur de beaufort^(**)** lequel de son
bon gré declare a damoiselle **perrette
de fabry** son epouse **habitante de tolose**

.....

presante et acceptante que la somme de
mille livres qu()il vient de payer un peu
avant le presant a demoiselle jeanne
de cabrol veuve du sieur jean pruet
habitante de cette ville est la mesme
et mesmes expees que lad(ite) demoiselle
de fabry luy a prestee ce jourd huy par
acte rettenu par moy d(it) no(tai)re et par ainsin
led(it) sieur de beaufort consant que lad(ite)
demoselle de fabry soit et demure subroge
au mesme droit action et ypotheque que
lad(ite) demoiselle de cabrol avoit sur ses
biens en vertu des contractz de debte quy
ont este passes l()un devant m(aîtr)e dominique
faure no(tai)re de tolose le dixiesme janvier
mil six cens soixante huict et l autre m(aîtr)e
jean guilhemot no(tai)re de villebrumier le
dix septiesme juillet mil six cens quatre
vingtz et ainsin a este declare es presances
su sieur jean tailhefer bourgeois exupere
pouderoux mar(chan)t app(oticaï)re et bertrand galan dud(it)
villemur signes avec lesd(ites) parties et moy
no(tai)re requis

Beaufort

P. de Fabry

Pouderous

Tailhéfer

Galan

Timbal, not(aire)

^(*) *Le 7 septembre 1686, à Villemur, à l'étude du notaire.*

^(**) *François de Pouzols sieur de Beaufort.*